

PROCÉDURE AFIN QUE LE RÉPONDANT FINANCIER ACCORDE LES DROITS D'ACCÈS FINANCIERS À UNE AUTRE PERSONNE (cas de parents résidant à la même adresse) – notamment pour le choix des repas qui ne peut normalement se faire que par le répondant financier

1. Le répondant financier doit se connecter au pluriportail
2. Aller sur l'onglet PROFIL / MON COMPTE / accès répondant
3. **Cliquer sur le nom de la personne** à qui vous désirez donner les droits d'accès
4. puis aller sur le menu déroulant ACCORDER LES DROITS FINANCIERS, soit complet, soit en consultation seulement

pluriportail

EB École Buissonnière

Tableau de bord

Important

Agenda

Messagerie

Parcours

Communauté

Finances

Bibliothèque

Profil et mes documents

PluriPage

Mon compte

Mes documents

Avis

Compte usager

Général

Types d'usager

Ajouter un enfant

Fusionner un compte

Accès répondant

Appareils enregistrés

Accès répondant

- Vos droits pédagogiques : Répondant officiel
- Vos droits financiers : Répondant officiel

Retirer les droits... Accorder les droit...

	Nom	Type de répondant	Droits pédagogiques	Droits financiers
<input type="checkbox"/>	[REDACTED]	Mère (parent 1)	Répondant officiel	
<input type="checkbox"/>	[REDACTED]	Père (parent 2)	Répondant officiel	Répondant officiel
<input type="checkbox"/>	[REDACTED]	Urgence		

Retirer les droits... Accorder les droit...